



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi
Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 29 août 2019

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Khalil BENCHEIKH - Raymond LASSERRE

Début de la réunion à 18 h 30

La Commission Futsal invite les Présidents des clubs engagés ou leur représentant à venir participer à la réunion de début de saison prévue le Mercredi 18 septembre 2019 à 18h30 dans les locaux du District (32 chemin de Terron 06200 Nice)

COMPETITIONS :

A ce jour quatre équipes n'ont pas confirmé leur engagement en Championnat D1 : ASBTP Nice, Cannes Futsal, Mandelieu Rue2 et Monaco Futsal. Ces clubs ont jusqu'au lundi 09 septembre 2019 pour confirmer leur participation par courriel auprès du Secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr,

La Commission Futsal informe les clubs engagés que la première journée de championnat D1 est programmée le 07 octobre 2019. Les responsables des équipes sont tenus d'utiliser les tablettes pour l'utilisation de la FMI

Les clubs qui souhaiteraient engager une équipe en championnat D2 peuvent encore le faire auprès du Secrétariat secretariat@cotedazur.fff.fr

COUPE COTE D'AZUR :

Rappel aux clubs engagés en Futsal désireux de participer à la Coupe Côte d'Azur, une **SEULE** équipe par club doit être engagée dans cette compétition, engagements : secretariat@cotedazur.fff.fr

Les dates retenues :

1^{er} tour : semaine du 09 au 14 mars 2020

2^{eme} tour : semaine du 13 au 18 avril 2020

La réunion est levée à 19h30.

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Khalid BENCHEICK